

# Principaux messages par rapport au projet de loi C-218, points à aborder supplémentaires, appel à l'action, définir la profession, projet de loi C-218

## Principaux messages :

- Avant la pandémie, le counseling/la psychothérapie était déjà la thérapie la plus demandée pour répondre aux besoins en santé mentale des Canadiens et des Canadiennes. C'était aussi déjà la moins disponible.
  - On estime qu'environ 5,3 millions de Canadiennes et de Canadiens ont signalé avoir besoin d'aide en santé mentale pour l'année 2017. Parmi ce bassin de population, 2,3 millions ont également rapporté que leurs besoins en santé mentale n'avaient pas été comblés ou avaient été comblés seulement en partie.
  - Sur le plan des soins requis, la demande pour des services de counseling/psychothérapie est celle qui risque le plus de ne pas être satisfaite.<sup>1</sup>
- L'accès à des soins en santé mentale continue d'être limité depuis mars 2020; seulement 11 % des gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ont accès à des services en personne; de plus, seulement 19 % d'entre eux ont réussi à obtenir des services virtuels.<sup>2</sup>
- Parmi les fournisseurs de soins de santé mentale au Canada, les conseillers et conseillères/psychothérapeutes sont les seuls professionnels en santé mentale qui sont tenus de prélever la TPS/TVH. **Tous les autres fournisseurs de services de counseling/psychothérapie sont exempts de la TPS/TVH**, y compris les psychologues, les travailleurs sociaux et les ergothérapeutes.
- Les Canadiens et les Canadiennes ne devraient pas avoir à payer des taxes sur des soins en santé mentale. Les services de counseling/psychothérapie devraient être exempts de TPS/TVH.
- Pour qu'une profession obtienne une exemption de taxe, le ministère des Finances exige qu'elle soit réglementée dans pas moins que cinq provinces et territoires. **La profession du counseling/de la psychothérapie satisfait cette exigence.**
- Néanmoins, le ministère a refusé la demande d'exemption de taxe en évoquant une exigence selon laquelle les provinces doivent réglementer la profession en question en utilisant le même titre professionnel (nous n'avons pas trouvé de trace écrite de cette exigence en date des présentes) :
  1. Nouvelle-Écosse (2011, thérapeute conseiller autorisé);
  2. Québec (2012, permis de psychothérapeute);
  3. Ontario (2015, psychothérapeute autorisé);

---

1 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2019001/article/00011-fra.htm>; pour obtenir plus d'explications, y compris les temps d'attente, voir aussi (en anglais seulement) : <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0840470420933911>

2 [https://commissionsantementale.ca/wp-content/uploads/2021/09/sondage\\_leger\\_le-revenu\\_lemploi\\_et\\_lacces.pdf](https://commissionsantementale.ca/wp-content/uploads/2021/09/sondage_leger_le-revenu_lemploi_et_lacces.pdf)

4. Nouveau-Brunswick (2017, conseiller thérapeute agréé); et
  5. Île-du-Prince-Édouard (2021, thérapeute en counseling).
  6. Bien que le projet de l'Alberta de réglementer la profession a reçu la sanction royale en 2018, il attend encore sa proclamation comme étape finale du processus réglementaire.
- Les titres professionnels ci-dessus reflètent des préférences régionales, qui doivent être respectées. Toutefois, le champ de pratique est identique.
  - Évaluer le champ de pratique plutôt que le titre professionnel est conforme à l'Accord de libre-échange canadien.<sup>3</sup>
  - La bureaucratie joue donc sur les mots et cela empêche notre profession de se prévaloir de cette exemption à un moment où les gens ont un urgent besoin de soins en santé mentale pour se remettre de cette pandémie.
  - Dans le but de donner une exemption de TPS/TVH aux services de conseillers et conseillères/psychothérapeutes, le gouvernement fédéral doit modifier la *Loi sur la taxe d'accise* par voie législative, comme suit :
    - (1) ajouter les praticiens du counseling/de la psychothérapie à la liste des praticiens admissibles (à l'article 1 de la partie II de l'Annexe V); et
    - (2) ajouter les services de counseling/de psychothérapie à la liste des services exempts de taxe (à l'article 7 de la partie II de l'Annexe V).

« La recherche indique que, dans la lutte à la pandémie, nous perdons sur le front de la santé mentale. Cela a mis en évidence la réponse inadéquate à **ce qui devrait être le troisième pilier principal du plan d'action gouvernemental contre la pandémie : la santé mentale.** »

– Nik Nanos, « Data Dive with Nik Nanos: Canadians are Losing the Mental Health Battle. »<sup>4</sup>

« La taxe [imposée sur les services de counseling/psychothérapie] **est une anomalie et doit être corrigée.** »

– Patrick McGrath O.C., Ph. D, MSRC, FCAHS, professeur émérite de psychiatrie, Université Dalhousie, Scientifique, IWK Health Centre, Psychologue, CMAP Health<sup>5</sup>

« Ce projet de loi a pour but de s'assurer que les psychothérapeutes sont traités de la même façon que les autres praticiens des autres domaines de la santé qui font le même type de travail et dont les services sont exempts de la taxe d'accise. J'exhorte le gouvernement à appuyer ce projet de loi très simple, mais très nécessaire afin de corriger cette **inégalité flagrante en matière de taxes.**

---

<sup>3</sup> Le mois du counseling et de la psychothérapie de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP). Présentation donnée par le groupe de travail sur la mobilité de la main-d'œuvre, que vous trouverez ici : <https://www.ccpa-accp.ca/fr/counselling-and-psychotherapy-month-webinars/>

<sup>4</sup> <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-data-dive-with-nik-nanos-canadians-are-losing-the-mental-health-battle/>. Nanos est le scientifique de données en chef de Nanos Research, un « global fellow » de la Woodrow Wilson International Center for Scholars à Washington, un professeur-chercheur à la State University of New York à Buffalo et le sondeur officiel de The Globe and Mail et de CTV News.

<sup>5</sup> Courriel du 15 novembre 2020

Le gouvernement dit que la santé mentale des Canadiens et des Canadiennes est une priorité, alors voilà pour lui l'occasion de faire quelque chose pour leur santé mentale et pour l'équité en matière de taxes au Canada.

Nous sommes tous et toutes au courant des répercussions de la COVID-19 sur la santé mentale de la population. C'était déjà une crise avant la pandémie. Nous en voyons maintenant sans l'ombre d'un doute les conséquences sur la population. **C'est un petit pas pour aider les gens, mais une étape importante.** Je suis reconnaissante envers les gens qui s'occupent de ce problème et qui demandent depuis très longtemps l'équité pour les psychothérapeutes en matière de taxes. »

– Lindsay Mathyssen, députée, London Fanshawe<sup>6</sup>

### Points à aborder supplémentaires :

- Cette taxe désavantage injustement les praticiens par rapport aux autres professions en santé mentale autorisées.
- Les conseillers et conseillères/psychothérapeutes ont été formés pour offrir des thérapies. Néanmoins, **cette profession est la seule encore, dans le domaine de la santé mentale, à être tenue d'exiger la TPS/TVH.**
- Les conseillers et conseillères/psychothérapeutes sont peut-être les seuls professionnels en santé mentale disponibles (c.-à-d. dans une collectivité de plus petite taille) qui ont la formation ou l'expérience nécessaire pour répondre aux besoins de groupes de personnes vulnérables. Ajouter une taxe crée un obstacle à l'accès aux soins. Enlever la taxe donnerait plus d'options aux gens qui cherchent de l'aide.
- Si on prend l'Ontario seulement, il y a plus de 10 000 psychothérapeutes autorisés. Enlever l'obstacle de la TPS/TVH à l'échelle nationale rendrait ce service en santé mentale plus accessible. Étant donné l'inflation galopante et les répercussions économiques de la pandémie, les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de ces services plus que jamais et ont moins de ressources financières pour accéder à ces services.
- La maladie mentale est la principale cause d'invalidité au Canada<sup>7</sup>, ce qui engendre un fardeau économique de 51 milliards de dollars chaque année en coûts directs et en productivité perdue.<sup>8 9</sup> Enlever la TPS/TVH sur les services de counseling/psychothérapie élargirait l'accès à ces services, ce qui réduirait donc le fardeau de notre système de santé.

---

6 16 déc. 2021, la députée Mathyssen, première lecture du projet de loi C-218 dans la Chambre des Communes

7 CMAJ 2018 November 5;190:E1296-304. doi : 10.1503/cmaj.180698; voir le tableau sur pE1298

<https://www.cmaj.ca/content/cmaj/190/44/E1296.full.pdf>

8 Commission de la santé mentale du Canada (2018 et 2014). *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada et Arguments en faveur des investissements* <https://commissionsantementale.ca/resource/arguments-en-faveur-des-investissements-documents-dinformation/>

9 Lim et coll. (2008). A new population-based measure of the burden of mental illness in Canada. *Chronic Diseases in Canada*, 28(3): 92-8

- Étant donné un revenu moyen de 15 millions chaque année tiré des services de counseling/psychothérapie grâce à la TPS/TVH, le Canada a beaucoup plus à gagner d'enlever la TPS/TVH que de perdre.<sup>10</sup>
- Une façon simple pour le gouvernement de montrer son engagement envers le rétablissement post-pandémique et la santé mentale consiste à cesser de taxer les services de counseling/psychothérapie.

---

10 Forsyth, Jamie. 20 mai 2022 Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/LEG-2223-005-S--this-enactment-amends-excise-tax-act-in-exempting-psychotherapy-services-from-goods-services-tax--ce-projet-loi-modifie-loi-taxe-accise-afin-exempter-services-psychotherapie-taxe-produits-services> -- 76 millions sur cinq (5) ans = 15,2 millions par année